



COMMUNE DE SURBOURG

Liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 22/05/2025

Numéro	Objet	Décision
25-2025	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
26-2025	Approbation du compte-rendu de la séance du 10/04/2025	Approuvée
27-2025	Cession de la tondeuse Outils Wolf Thermique tractée RM53CF	Approuvée
28-2025	Non restitution de la retenue de garantie du lot 9 chauffage relative au marché de rénovation du bâtiment de la mairie et réaménagement des logements	Approuvée
29-2025	Association APPMA de Surbourg - subvention pour la journée pêche des enfants	Approuvée
30-2025	Association APPMA de Surbourg - subvention pour la construction d'un carport	Approuvée
31-2025	Subvention Association Œuvres Scolaires de Wissembourg - subvention annuelle	Approuvée
32-2025	Portage foncier avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace pour la procédure d'expropriation de la propriété située au 5 rue des Peupliers à SURBOURG	Approuvée

Le Maire,

Olivier ROUX



COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 13

Séance du 22 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. FORST Rémy, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

M. GROSSHANS Daniel donne procuration à M. ROUX Olivier
M. TROLL Olivier donne procuration à M. WAGNER Bruno
Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
M. BISSELBACH Eric
M. SIRVENT Claude

Absent non excusé :

M. GERBER Rémi

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 25-2025


Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

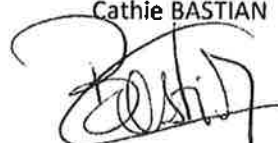
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Cathie BASTIAN pour remplir cette fonction.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/05/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN



COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 13

Séance du 22 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. FORST Rémy, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

M. GROSSHANS Daniel donne procuration à M. ROUX Olivier
M. TROLL Olivier donne procuration à M. WAGNER Bruno
Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
M. BISSELBACH Eric
M. SIRVENT Claude

Absent non excusé :

M. GERBER Rémi

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 26-2025

Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à 11 voix Pour et 5 abstentions le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/05/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 13

Séance du 22 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. FORST Rémy, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

M. GROSSHANS Daniel donne procuration à M. ROUX Olivier

M. TROLL Olivier donne procuration à M. WAGNER Bruno

Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne

M. BISSELBACH Eric

M. SIRVENT Claude

Absent non excusé :

M. GERBER Rémi

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 27-2025

Objet : **CESSION DE LA TONDEUSE OUTILS WOLF THERMIQUE TRACTEE RMS3CF**

Le Maire explique qu'en 2022, la commune a acquis une tondeuse haut de gamme de la marque Outils Wolf, pour un montant de 1600€ HT. Toutefois, il a été constaté que ce modèle n'était pas adapté aux besoins des agents communaux.

L'achat d'une nouvelle tondeuse est inscrit au budget 2025.

L'ancienne tondeuse Outils Wolf a été mise en vente au prix de 800€ via le site « le bon coin ».

Un acquéreur s'est manifesté et a proposé le prix de 600€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **ACCEPTE** de céder la tondeuse Outils Wolf thermique tractée RM53CF pour un montant de 600€,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/05/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cathie Bastian', written in a cursive style.

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 13

Séance du 22 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. FORST Rémy, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

M. GROSSHANS Daniel donne procuration à M. ROUX Olivier

M. TROLL Olivier donne procuration à M. WAGNER Bruno

Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne

M. BISSELBACH Eric

M. SIRVENT Claude

Absent non excusé :

M. GERBER Rémi

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 28-2025

Objet : NON RESTITUTION DE LA RETENUE DE GARANTIE RELATIVE AU LOT 9 - CHAUFFAGE DU MARCHE DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE ET REAMENAGEMENT DES LOGEMENTS

Dans le cadre des marchés publics, des garanties financières sont mises en place afin d'assurer la bonne exécution des marchés. A ce titre, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de prélever une retenue de garantie représentant maximum 5% du montant total du marché permettant de remédier aux malfaçons constatées lors de la réception du marché ou les désordres apparus pendant la période de garantie.

En 2015, l'entreprise Stoltz Micaël SARL, attributaire du lot 9 - Chauffage du marché de rénovation du bâtiment de la mairie et réaménagement des logements au premier étage, n'a pas effectué les travaux conformément aux attentes.

La Commune a été dans l'obligation de faire appel à un autre professionnel pour remédier aux malfaçons. Une retenue de garantie de 5 % avait été appliquée comme détaillé ci-dessous :

Montant marché TTC : 13 303,40€
Montant Retenue Garantie : 665,17€
Années de facturation : 2015-2016

La retenue de garantie ainsi prélevée est atteinte par la prescription quadriennale. En raison de l'insatisfaction liée aux prestations fournies par l'entreprise concernée, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de reverser cette somme au budget principal de la commune par l'émission d'un titre à l'article 21311 correspondant au montant de cette retenue de garantie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **CONFIRME** la non restitution de la retenue de garantie d'un montant de 665,17€ à l'entreprise Stoltz Micaël SARL dans le cadre du marché de rénovation du bâtiment de la mairie et réaménagement des logements au premier étage
- **AUTORISE** le reversement de ladite retenue de garantie au budget principal de la commune par l'émission d'un titre de recette à l'article 21311
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/05/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 13

Séance du 22 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. FORST Rémy, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

M. GROSSHANS Daniel donne procuration à M. ROUX Olivier
M. TROLL Olivier donne procuration à M. WAGNER Bruno
Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
M. BISSELBACH Eric
M. SIRVENT Claude

Absent non excusé :

M. GERBER Rémi

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 29-2025

Objet : ASSOCIATION AAPPMA DE SURBOURG – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA JOURNEE PECHE DES ENFANTS

Comme chaque année, l'AAPPMA organise le 31 mai 2025 une après-midi de pêche pour les enfants. Elle sollicite une subvention pour l'organisation de cet évènement.

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 400€ au titre de la participation de la commune à l'organisation de cette journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **ATTRIBUER** une subvention de 400€ à l'association APPMA de Surbourg,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2025.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/05/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 13

Séance du 22 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. FORST Rémy, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

M. GROSSHANS Daniel donne procuration à M. ROUX Olivier
M. TROLL Olivier donne procuration à M. WAGNER Bruno
Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
M. BISSELBACH Eric
M. SIRVENT Claude

Absent non excusé :

M. GERBER Rémi

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 30-2025

Objet : ASSOCIATION AAPPMA DE SURBOURG - SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN CARPORT

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par l'association AAPPMA de Surbourg.

En effet, l'association a réalisé la construction d'un carport afin d'avoir un abri pour les futures manifestations.

Deux devis ont été présentés pour un montant de 6 365,65€ TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1273,13€ correspondant à 20% de la dépense de 6 365,65€TTC à l'association AAPPMA de Surbourg la construction d'un carport,

- **AUTORISE** le Maire à procéder au règlement de la somme sur présentation des factures et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif principal 2025.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/05/2025

Le Maire
Olivier ROUX




La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN



COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 13

Séance du 22 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. FORST Rémy, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.
Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

M. GROSSHANS Daniel donne procuration à M. ROUX Olivier
M. TROLL Olivier donne procuration à M. WAGNER Bruno
Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne
M. BISSELBACH Eric
M. SIRVENT Claude

Absent non excusé :

M. GERBER Rémi

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 31-2025

Objet : ASSOCIATION DES ŒUVRES SCOLAIRES DE WISSEMBOURG – SUBVENTION ANNUELLE

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'Association des Œuvres Scolaires de Wissembourg.

L'association propose des sorties culturelles, du matériel pédagogique et sportif pour les enfants scolarisés.

La demande de subvention est de 2 € par enfant scolarisé à Surbourg.

Le nombre d'élèves scolarisés à Surbourg étant de 146, le montant de la subvention s'élève à 292,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le soutien à l'Association des Œuvres Scolaires de Wissembourg par le versement d'une subvention en 2025 de 292,00 €,
- **AUTORISE** le Maire à procéder au règlement de la somme et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif principal 2025.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/05/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cathie Bastian', written over a faint rectangular box.

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 13

Séance du 22 mai 2025

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. FORST Rémy, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, WAGNER Bruno, WILHELM Pierre.

Mmes BASTIAN Cathie, BAUMULLER Anne, MULLER Anne, MULLER Véronique, OESTERLE Nadia, REYMANN Aurélie, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie.

Absents excusés :

M. GROSSHANS Daniel donne procuration à M. ROUX Olivier

M. TROLL Olivier donne procuration à M. WAGNER Bruno

Mme LANG Anaïs donne procuration à Mme MULLER Anne

M. BISSELBACH Eric

M. SIRVENT Claude

Absent non excusé :

M. GERBER Rémi

Secrétaire de séance : BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 13 +3 procurations

Délibération n° 32-2025

Objet : PORTAGE FONCIER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE POUR LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION DE LA PROPRIETE SITUEE AU 5 RUE DES PEUPLIERS A SURBOURG

Vu les articles L2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les dispositions de la délibération numéro 57-2024 en date du 25 juillet 2024, complétant elle-même la délibération numéro 40-2024 du 11 avril 2024, par laquelle le conseil municipal a, dans le cadre de la procédure de bien en état d'abandon manifeste, concernant le bien sis 5 rue des Peupliers à SURBOURG :

- Précisé qu'aux termes de l'article L2243-4 du code Général des collectivités territoriales, le Maire constituera un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût pour le bien déclaré en état d'abandon manifeste
- Précise que le dossier sera mis à la disposition du public à la mairie et consultable aux horaires d'ouverture, pendant une durée d'un mois. Pendant toute la durée de la consultation, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre à cet effet
- Autorise le maire à solliciter le préfet du Bas-Rhin pour le lancement d'une déclaration d'acquisition publique, tel que décrit à l'article L2243-4 du code Général des collectivités territoriales

Le conseil municipal confirme, à l'unanimité des voix :

- La déclaration de l'immeuble sis 5 rue des peupliers, section 4 numéro 90 en état d'abandon manifeste ;
- Que le bien sera réhabilité aux fins d'habitat ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix :

- **DE POURSUIVRE** l'expropriation du bien sis 5 rue des Peupliers à SURBOURG, déclaré en état d'abandon manifeste, au profit de l'établissement public foncier d'alsace en lui déléguant la procédure ;
- Que le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût, sera mis à disposition du public, pendant un mois, afin qu'il soit appelé à formuler ses observations, en mairie, aux jours et heures d'ouverture où un registre sera ouvert, le public sera invité, pendant la période indiquée, à venir en mairie ou à s'exprimer par courriers ou courriels qui seront annexés au registre ouvert en mairie ;
- Que les modalités de mise à disposition du dossier ci-dessus visé feront l'objet d'une insertion dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département ;
- **D'APPROUVER** les modalités de portage foncier à passer avec L'EPF d'alsace d'une durée prévisionnelle de 4 ans
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de portage foncier à passer avec L'EPF d'alsace ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération
- **D'APPROUVER** le principe de mise à disposition des biens au profit de la commune en cas de besoin et autoriser le maire à signer la convention correspondante
- **D'AUTORISER** le maire à signer l'acte d'acquisition des biens par la commune aux conditions contractuelles à l'issue du portage foncier le cas échéant, ainsi que tous les actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 23/05/2025

Le Maire
Olivier ROUX



La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN